

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **18/10/2018**

que la convocation du Conseil avait été faite 10/10/2018

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **17 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix huit

Le **dix sept octobre** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, COQUARD Cédric, FREZARD Denis**

Etait absent excusé : **M. DROUHARD Roland**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Maire expose au Conseil le rapport définitif élaboré par la Commission chargée du coût net des charges transférées par les Communes à la Communauté de Communes du Val Marnaysien suite au passage de Fiscalité Additionnelle en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire

Frédéric REIGNEY

19 OCT. 2018



~~Pour le Maire
L'Adjoint délégué~~